



**Délibération n°2025-5-6
du Conseil d'administration du 9 décembre 2025**

**Budget primitif 2026
de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur**

EXPOSE DES MOTIFS

La Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SLNPCA) a été créée par ordonnance n°2022-306 en date du 2 mars 2022 pour porter le financement de la part des collectivités partenaires au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Le décret n°2022-638 du 22 avril 2022 définit l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public local.

L'article 3 de l'ordonnance précitée précise que le conseil d'administration délibère sur les budgets initiaux et rectificatifs de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Le débat sur les orientations budgétaires 2026 de la SLNPCA a eu lieu le 13 octobre 2025 et le conseil d'administration a pris acte de ce dernier sur la base du rapport annexé à la délibération n°2025-3-6.

L'année 2025 a été marquée par des progrès significatifs avec notamment le lancement de travaux sur des opérations phares et la contractualisation de 6 nouvelles conventions de financement sécurisant ainsi la totalité du financement de la phase 1 du projet, de même que le financement des études d'avant-projet de la phase 2 sont sécurisées depuis 2023. En outre la convention particulière relative au projet des phases 1&2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur a été signée par l'ensemble des parties concernées ce qui simplifiera les relations financières et contractuelles entre la SLNPCA et ses membres à l'avenir.

L'année 2026 sera marquée par une hausse des dépenses d'investissement en application des conventions de financement actuellement en vigueur et des conventions de financement à contractualiser en 2026. L'enjeu sera également de préparer les conventions de financement pour les étapes PRO-ACT et REA de la phase 2 en préparation des arbitrages budgétaires post 2026.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, 2026 sera la première année complète durant laquelle la SLNPCA a atteint sa taille cible, ce qui permettra sa projection sur d'autres échéances importantes : financements européens et préparation des levées de fonds.

Le conseil d'administration adopte la délibération suivante :

VU l'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 relative à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU le décret n°2022-638 du 22 avril 2022 relatif à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;

VU la délibération n°2025-3-6 du 13 octobre 2025 du conseil d'administration relative au débat sur les orientations budgétaires 2025 de la SLNPCA ;
VU la délibération n°2025-5-3 du 09 décembre 2025 du conseil d'administration relative à la décision modificative n°3 de 2025.

Article 1^{er}

Le budget primitif 2026 de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, établi selon la nomenclature M4, tel que présenté dans le document comptable et le rapport de présentation joints à la présente délibération, est adopté, chapitre par chapitre.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et fera l'objet d'une publication.

Fait à Marseille

Le 9 décembre 2025



Monsieur Renaud MUSELIER,

*Président du Conseil d'administration de la
Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte
d'Azur*



Budget primitif 2026

Rapport de présentation

1. Contexte et priorités pour l'exercice 2026

L'année 2025 a été marquée par des progrès significatifs pour le projet tant concernant la concrétisation sur le terrain que sur le plan de la contractualisation :

- Sur le terrain, l'avancement se concrétise, notamment
 - o Etudes PROjet (PRO) poursuivies sur la phase 1 en 2025 avec des livrables pour les opérations à plus court terme dès début 2026
 - o Etudes AVant Projet (AVP) sur la phase 2 poursuivies en 2025 avec achèvement au cours du deuxième semestre 2026
 - o Lancement des premiers travaux indispensables en 2025 et à prolonger en 2026 (par exemple sondages géotechniques et évaluation des bâtis à proximité du tracé de la traversée souterraine de Marseille, travaux de dévoiement de réseaux sur Nice-Aéroport, travaux de génie civil sur le site de maintenance et de remisage de Blancarde, construction du bâtiment de la cour des Pierres)
 - o Progressions sur le plan des autorisations administratives (par exemple obtention du permis de construire de la Cour des Pierres à Marseille, obtention du PC du nouveau bâtiment voyageur sur Nice Aéroport)
 - o Poursuite de la concertation continue avec le public en application des prescriptions de la DUP en particulier sur Nice Aéroport
- Sur le plan de la contractualisation, l'activité a été intense avec notamment :
 - o l'obtention de 614 M€ d'autorisations d'engagement de l'Etat a permis à la SLNPCA d'engager des sommes équivalentes au travers de la signature de 6 nouvelles conventions de financement¹
 - o La signature par l'ensemble des Membres de la convention particulière qui permettra notamment de rationaliser et simplifier les appels de fonds réalisés par la SLNPCA auprès de ses Membres et améliorer la vision financière d'ensemble pour les collectivités.

Ces progrès ont été réalisés dans un contexte politique et économique mouvant amené à se poursuivre en 2026 :

- L'instabilité gouvernementale perdure à l'échelon national engendrant de l'incertitude sur les engagements budgétaires que l'Etat sera en mesure de sécuriser pour 2026 pour le projet
- Néanmoins les acteurs anticipent de fortes contraintes sur les budgets en 2026
 - o à l'échelon national dans un contexte de nécessaire réduction des déficits publics alors même que des investissements dans les secteurs régaliens doivent être accrus, et le coût de financement de l'Etat augmente (dégradation de la note souveraine de la France en septembre 2025)
 - o aux échelons locaux par répercussion

La SLNPCA est désormais en vitesse de croisière et se projette sur quelques enjeux clés pour 2026 qui impactent le budget primitif 2026 proposé :

- Depuis septembre 2025, la SLNPCA a atteint sa taille cible pour sa phase de développement (5 ETP sur une année pleine), avec l'arrivée de son Directeur Financier. Parmi les premiers chantiers clés de ce dernier figurent la stabilisation de la trajectoire financière de la Société, la définition de la stratégie d'endettement, ainsi que la préparation des premières levées de fonds
- Après 2 années et demi de collecte, les recettes de la Société atteignent des niveaux en ligne avec les attentes initiales au global, avec des perspectives

¹ Tableau récapitulatif des opérations et montants contractualisés en annexe 1 de ce rapport.

positives pour les années à venir. Leur produit tendanciel est de mieux en mieux appréhendé même s'il doit l'être davantage sur une des ressources.

- Parmi les enjeux et priorités clés de 2026 figurent :

- **Mettre en œuvre les financements de la phase 1 contractualisés en 2025** et s'assurer du bon avancement des études de Projet et du bon enchaînement des procédures, des acquisitions foncières, des travaux préparatoires et des travaux afin de respecter le calendrier prévu, dans un contexte d'élections pour les communes et les intercommunalités.
- **Assurer le bon enclenchement de la phase 2 du projet**, dans un contexte d'incertitude budgétaire et d'élection des exécutifs locaux. Il s'agira notamment d'obtenir les autorisations d'engagement de l'Etat nécessaires à l'engagement des études de projet de phase 2 mais aussi les acquisitions foncières pour Bassens à Marseille et pour la navette azurée afin de sécuriser les emprises et leur coût. Il s'agira également de contractualiser le financement de premiers travaux de la phase 2 nécessaires à la sécurisation de cette phase.
- **Poursuivre le lobbying européen** et se positionner sur toutes les opportunités de financement qui se présenteront en 2026. Il s'agira en effet de maintenir et accélérer les actions coordonnées pour renforcer la dimension transfrontalière du projet LNPCA et obtenir un règlement de financement du Mécanisme d'Interconnexion en Europe 2028-2034 favorable au projet, avec l'ouverture du financement aux travaux des Pôles d'Echanges Multimodaux après avoir obtenu des progrès significatifs sur l'inscription du corridor Marseille-Nice-Gênes. L'évolution du projet de règlement est en effet nécessaire pour pouvoir financer la fin des travaux de phase 1 et les travaux de phase 2. La SLNPCA se mobilisera également sur la réponse aux appels à projets européens en 2026, notamment les appels « reflow », généraux, axés sur la mobilité duale civile – militaire ou encore dans le cadre du Fonds de Transition Juste
- **Utiliser au mieux les ressources disponibles de la Société** (y compris la provision constituée par l'excès de recettes d'exploitation et prévue dans le schéma initial de financement) afin d'aider les membres de la Société à maintenir leur capacité de soutien malgré les contraintes budgétaires auxquels ils sont soumis.
- **Préparer la phase de levée de fonds pour le financement externe de la SLNPCA**, en définissant et en validant avec les collectivités membres en 2026 la stratégie de financement la plus pertinente au regard des spécificités du projet, du calendrier des investissements. Les premiers financements externes devraient être mobilisés dès 2027. Pour atteindre cet objectif, la SLNPCA se dotera dès le début de l'année des outils nécessaires pour affiner la stratégie puis la mettre en œuvre notamment en ce qui concerne les services de conseils juridiques et financiers nécessaires à cet effet.

2. Présentation du budget primitif 2026

2.1 Vision synthétique du budget primitif 2026

Le budget primitif proposé pour 2026 se résume de la manière suivante :

- Un montant total de 114 054 850€
- Des recettes réelles d'exploitation s'élevant à 45 050 850€, dont 44 000 000€ de produits issus de la fiscalité et une reprise de provision de 1 049 850€ dans le but

de permettre la réduction des contributions des Membres au titre de 2026 tout en évitant le recours à un financement externe au cours de l'exercice

- Des dépenses réelles d'exploitation s'élevant à 1 046 850€ dont 856 350€ de dépenses de gestion des services

DEPENSES D'EXPLOITATION			
TYPE	DM3 2025	MONTANT BP 2026	Variation
Charges à caractère général	232 568	302 350	69 782
Charges de personnel, frais assimilés	430 820	542 000	111 180
Autres charges de gestion courante	7 000	12 000	5 000
Total dépenses de gestion des services	670 388	856 350	185 962
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500	500	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	300 000	190 000	110 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 845 611	-	19 845 611
Total dépenses réelles d'exploitation	20 816 499	1 046 850	19 769 649
Virement à la section d'investissement	4 000	-	4 000
Opérations d'ordre entre sections	23 170 501	43 996 000	20 825 499
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 000,00	8 000,00	2 000,00
Total dépenses d'ordre d'exploitation	23 184 501	44 004 000	20 819 499
TOTAL	44 001 000	45 050 850	1 049 850
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
TYPE	DM3 2025	MONTANT BP 2026	Variation
Immobilisations incorporelles	10 000	3 800	6 200
Immobilisations corporelles	4 000	4 200	200
Total dépenses d'équipement	14 000	8 000	6 000
Total des dépenses financières			-
Total des dépenses pour compte de tiers	44 536 000	68 996 000	24 460 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 335 199	-	7 335 199
TOTAL	51 885 199	69 004 000	17 118 801

RECETTES D'EXPLOITATION			
TYPE	DM3 2025	MONTANT BP 2026	Variation
produits issus de la fiscalité	44 000 000	44 000 000	-
Total recettes de gestion	44 000 000	44 000 000	-
mandats annulés sur exercices précédents	1 000,00	1 000,00	-
Reprise sur provisions et dépréciations	0,00	1 049 850,00	1 049 850,00
Total recettes réelles d'exploitation	44 001 000	45 050 850	1 049 850
Total recettes d'ordre d'exploitation			-
TOTAL	44 001 000	45 050 850	1 049 850
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
TYPE	DM3 2025	MONTANT BP 2026	Variation
subventions d'investissement			
Emprunt			
Total des recettes d'équipement			-
Total des recettes financières			-
Total des opérations pour compte de tiers	28 700 698	25 000 000	3 700 698
total des recettes d'ordre d'investissement	23 184 501	44 004 000	20 819 499
TOTAL	51 885 199	69 004 000	17 118 801

- Des recettes réelles d'investissement s'élevant à 25 000 000€ compte tenu de la réduction des contributions des Membres délibérée par le conseil d'administration
- Des dépenses réelles d'investissement s'élevant à 69 004 000€ dont la majeure partie résulte des dépenses du projet au profit des maîtres d'ouvrage
- En termes d'indicateurs financiers, en l'absence de financement externe (emprunt), la capacité d'autofinancement s'élève à 44 004 000€

2.2 Les recettes du budget primitif 2026

Recettes d'exploitation :

Les recettes d'exploitation inscrites au BP 2026 atteignent 45 050 850€ se répartissant de la manière suivante :

- Produits issus de la fiscalité à hauteur de 44 000 000€
 - o 29 000 000€ de taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)
 - o 15 000 000€ de taxe sur les locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux, de stockage et surfaces de stationnement (TSBCS)

=> Pour l'année 2026, en l'absence d'évènement majeur dans les trois départements concernés, il est proposé une stabilité des recettes issues de la TATS par rapport à l'exercice 2025 (DM n°2). En ce qui concerne la TSBCS, il est également proposé une stabilité de ces recettes compte tenu du fait qu'il s'agit d'une taxe nouvellement créée dont la collecte semble encore en période de montée en puissance.

- Reprise de provision à hauteur de 1 049 850€

=> Cette reprise de provision constituée au cours des exercices précédents est nécessaire compte tenu de la réduction de contributions des Membres délibérée par le conseil d'administration. Elle est portée au montant qui est nécessaire pour atteindre le montant de contribution cible des partenaires en 2026 en application de la délibération 2025-5-3 du conseil d'administration tout en permettant à la SLNPCA d'éviter un recours au financement externe dès l'exercice 2026

- Dans une moindre mesure il est prévu 1 000€ au titre de l'annulation de mandats sur exercices précédents.

Recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement inscrites au BP 2026 atteignent 25 000 000€. La ventilation de ces contributions par opération est rappelée dans le tableau ci-dessous.

Contribution des collectivités par opération	DM n°3 de 2025	Total 2026	Variation
ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2	4 137 000,00 €	3 404 109,38 €	-732 890,62 €
ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2	0,00 €	597 172,93 €	597 172,93 €
ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1	689 000,00 €	5 948 617,78 €	5 259 617,78 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1	54 000,00 €	80 517,70 €	26 517,70 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT	3 663 000,00 €	3 938 657,44 €	275 657,44 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE	5 163 000,00 €	3 369 069,28 €	-1 793 930,72 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE	7 081 000,00 €	6 096 979,10 €	-984 020,90 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE	0,00 €	223 660,27 €	223 660,27 €
FONCIER NAVETTE AZUREENNE	0,00 €	531 565,92 €	531 565,92 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX GARE SOUTERRAINE MARSEILLE	0,00 €	699 311,13 €	699 311,13 €
FONCIER MARSEILLE PHASE 2	0,00 €	77 535,56 €	77 535,56 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE PHASE 2	0,00 €	32 803,51 €	32 803,51 €
Total	20 787 000,00 €	25 000 000,00 €	4 213 000,00 €

Elles sont constituées des contributions des collectivités en subventions d'équipement et comptabilisées comme des opérations pour compte de tiers.

Ces recettes correspondent à c. 36% des montants qui doivent être appelés par les maîtres d'ouvrage SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et la Region Sud auprès de la SLNPCA pour un total de 68 996 000€, sachant que la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches du Rhône versent directement leur contribution pour les seules études de niveau avant-projet directement aux maîtres d'ouvrage.

2.2 Les dépenses du budget primitif 2026

Dépenses d'exploitation :

Les dépenses réelles d'exploitation inscrites au BP 2026 atteignent 1 046 850€ et se répartissent comme suit :

- 302 350€ de dépenses à caractère général, en hausse de c. 70k€ par rapport à la DM n°3 de 2025
 - o Parmi les postes contributeurs de cette augmentation on note notamment les frais de conseils en particulier juridiques et financier. L'accompagnement sur ces sujets devra être amplifié afin de préparer les premières levées de fond dès 2027
 - o Un budget pour la formation des employés de la SLNPCA a été prévu dans une logique de montée en compétences en lien avec les missions de la société ainsi que des crédits pour la communication, notamment dans le cadre du lobby européen.
- 542 000€ de charges de personnel et frais assimilés, en hausse de c. 111k€ par rapport à la DM n°3 de 2025
 - o 2026 sera la première année complète durant laquelle la SLNPCA a sa taille cible en phase de développement (5 ETP), ce qui explique la majeure partie de cette évolution
 - o Il est également prévu des mesures salariales d'ordre général permettant d'ajuster les rémunérations des employés de droit privé de la SLNPCA en fonction de l'inflation
 - o Des mesures ciblées et individuelles sont également prévues pour certains employés de la société
 - o Dans une moindre mesure, les charges de personnel reflètent également le rattachement prévu de la SLNPCA à une nouvelle convention collective, celle à laquelle était rattachée la SLNPCA jusqu'à présent ayant été dénoncée
- 190 500€ d'autres dépenses réelles d'exploitation, constituée principalement par des titres de recettes annulés sur exercices antérieurs. Cette section des dépenses d'exploitation inclut la provision pour risques et charges futures qui sera portée à 0€ en 2026, expliquant la forte baisse de 19 955 611€ par rapport à la DM n°3 de 2025 ;
- 44 004 000€ de dépenses d'ordre d'exploitation principalement constituée des virements de la section d'exploitation à la section d'investissement. Il s'agit des sommes prises sur les recettes d'exploitation pour couvrir les dépenses d'investissement après prise en compte des contributions des Membres.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- 8 000€ de dépenses d'équipement en baisse de 6 000€ par rapport à la DM n°3 de 2025 et comprenant :
 - o immobilisations corporelles (mobiliier, équipements informatiques et multimédia) pour un total de 4 200€

- immobilisations incorporelles pour un total de 3 800€
- 68 996 000€ de dépenses pour compte de tiers, en hausse de 24.4M€, et correspondant aux paiements des appels de fonds à réaliser par les Maîtres d'Ouvrage (SNCF Réseau, Gares & Connexions et Région Sud) en 2026. Le rythme des appels des fonds est conforme à l'exécution des conventions de financement existantes et se base sur l'hypothèse que 167.8M€ de nouvelles AE seront obtenues en 2026, sur lesquelles la SLNPCA devra couvrir des acomptes à hauteur de 5% de sa quote-part (50%) lorsque les nouvelles opérations correspondant à ces nouvelles AE seront contractualisées

Dépenses par opération	DM n°3 de 2025	Total 2026	Variation
ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2	11 233 000,00 €	10 891 000,00 €	-342 000,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2	0,00 €	1 734 000,00 €	1 734 000,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1	1 400 000,00 €	16 000 000,00 €	14 600 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1	108 000,00 €	216 000,00 €	108 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT	7 326 000,00 €	10 565 000,00 €	3 239 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE	10 326 000,00 €	9 038 000,00 €	-1 288 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE	14 143 000,00 €	16 356 000,00 €	2 213 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
FONCIER NAVETTE AZUREENNE	0,00 €	1 425 000,00 €	1 425 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX GARE SOUTERRAINE MARSEILLE	0,00 €	1 875 000,00 €	1 875 000,00 €
FONCIER MARSEILLE PHASE 2	0,00 €	208 000,00 €	208 000,00 €
ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE PHASE 2	0,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €
Total	44 536 000,00 €	68 996 000,00 €	24 460 000,00 €

ANNEXE 1 – Opérations contractualisées

Année	Convention	Coût total (€ courants)		
2023	Etudes de niveau avant-projet phase 1	30 200 000 €	15 100 000 €	7 612 911 €
2023	Etudes de niveau avant-projet phase 2	100 580 000 €	50 290 000 €	33 533 734 €
2023	Acquisitions foncières anticipées de phase 1&2	6 000 000 €	2 000 000 €	3 200 000 €
Total 2023		136 780 000 €	67 390 000 €	41 146 645 €
2024	Reprise des études AVP de Nice Aéroport	1 525 000 €	762 500 €	762 500 €
2024	Compléments études AVP 13/83	559 170 €	279 585 €	279 585 €
2024	Études de projet et travaux Abeilles et Blancarde + travaux préparatoires (CFI n°1)	43 056 387 €	21 528 194 €	21 528 194 €
2024	Études de projet et passation marchés de travaux Navette Toulonnaise et provision pour risques phase 1 (CFI n°2)	31 722 329 €	15 861 165 €	15 861 165 €
2024	Études de projet et passation marchés de travaux Gare Nice Aéroport (CFI n°3)	18 960 293 €	9 480 147 €	9 480 147 €
2024	Études de projet et passation marchés de travaux Marseille Surface (CFI n°4)	30 107 592 €	15 053 796 €	15 053 796 €
2024	Acquisitions foncières de phase 1 (CFI n°5)	52 227 746 €	27 113 873 €	25 113 873 €
2024	Premiers travaux (CFI n°6)	32 536 874 €	16 268 437 €	16 268 437 €
Total 2024		210 695 391 €	106 347 696 €	104 347 696 €
2025	Travaux gare Nice Aéroport (CFI n°7)	271 208 564 €	135 604 282 €	135 604 282 €
2025	Travaux Navette Toulonnaise (CFI n°8)	347 430 835 €	173 715 418 €	173 715 418 €
2025	Travaux Marseille Surface (CFI n°9)*	547 853 269 €	273 926 635 €	273 926 635 €
2025	Acquisitions foncières Inter SA (CFI n°10)	13 774 116 €	6 887 058 €	6 887 058 €
2025	AVP-PRO SMR Avignon (CFI n°11)	4 705 351 €	2 352 676 €	2 352 676 €
Total 2025		1 184 972 135 €	592 486 068 €	592 486 068 €
Provision pour risques - conception phase 1		5 795 082 €	2 897 541 €	2 897 541 €
Provision pour risques - réalisation phase 1		28 365 918 €	14 182 959 €	14 182 959 €
Total général		1 566 608 526 €	783 304 263 €	755 060 908 €

* y compris l'avenant 1 signé en 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 92097939000019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Etablissement Public dont la population est de 3500 habitants et plus SLNPCA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET SLNPCA (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	46
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	55
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 050 850,00	45 050 850,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		45 050 850,00	45 050 850,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	69 004 000,00	69 004 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		69 004 000,00	69 004 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	114 054 850,00	114 054 850,00
---------------------	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	246 600,00	0,00	302 350,00	302 350,00	302 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	427 750,00	0,00	542 000,00	542 000,00	542 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des dépenses de gestion des services		678 350,00	0,00	856 350,00	856 350,00	856 350,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50 500,00	0,00	190 500,00	190 500,00	190 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	1 393 450,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 122 300,00	0,00	1 046 850,00	1 046 850,00	1 046 850,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 700,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	38 871 000,00		44 004 000,00	44 004 000,00	44 004 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		38 878 700,00		44 004 000,00	44 004 000,00	44 004 000,00
TOTAL		41 001 000,00	0,00	45 050 850,00	45 050 850,00	45 050 850,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 050 850,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	41 000 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		41 000 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		1 049 850,00	1 049 850,00	1 049 850,00
Total des recettes réelles d'exploitation		41 001 000,00	0,00	45 050 850,00	45 050 850,00	45 050 850,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		41 001 000,00	0,00	45 050 850,00	45 050 850,00	45 050 850,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 050 850,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	44 004 000,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
21	Immobilisations corporelles	2 700,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 700,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	75 549 500,00	0,00	68 996 000,00	68 996 000,00	68 996 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	75 567 200,00	0,00	69 004 000,00	69 004 000,00	69 004 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	75 567 200,00	0,00	69 004 000,00	69 004 000,00	69 004 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	69 004 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	36 688 500,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		36 688 500,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 700,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 871 000,00		44 004 000,00	44 004 000,00	44 004 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		38 878 700,00		44 004 000,00	44 004 000,00	44 004 000,00
TOTAL		75 567 200,00	0,00	69 004 000,00	69 004 000,00	69 004 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	69 004 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

44 004 000,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	302 350,00		302 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	542 000,00		542 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00		12 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	190 500,00	43 996 000,00	44 186 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	8 000,00	8 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 046 850,00	44 004 000,00	45 050 850,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 050 850,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	3 800,00	0,00	3 800,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 200,00	0,00	4 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	68 996 000,00	0,00	68 996 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	69 004 000,00	0,00	69 004 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	69 004 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	44 000 000,00		44 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	1 049 850,00	0,00	1 049 850,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	45 050 850,00	0,00	45 050 850,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 050 850,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 000,00	8 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	25 000 000,00	43 996 000,00	68 996 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	25 000 000,00	44 004 000,00	69 004 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	69 004 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	246 600,00	302 350,00	302 350,00
604	Achats d'études, prestations de services	141 000,00	133 000,00	133 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 000,00	1 100,00	1 100,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	2 200,00	2 200,00
6066	Carburants	2 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6135	Locations mobilières	42 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	800,00	900,00	900,00
6156	Maintenance	4 500,00	6 000,00	6 000,00
6168	Autres	800,00	800,00	800,00
618	Divers	0,00	33 000,00	33 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	88 000,00	88 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6233	Foires et expositions	0,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports sur achats	0,00	50,00	50,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	7 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	427 750,00	542 000,00	542 000,00
6311	Taxe sur les salaires	30 000,00	47 000,00	47 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	300,00	300,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	450,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	270 000,00	344 000,00	344 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 000,00	140 000,00	140 000,00
6471	Prestations directes	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	1 200,00	1 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	800,00	800,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	1 200,00	1 200,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	12 000,00	12 000,00
6518	Autres	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6535	Formation élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		678 350,00	856 350,00	856 350,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 500,00	190 500,00	190 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000,00	190 000,00	190 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	1 393 450,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	1 393 450,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 122 300,00	1 046 850,00	1 046 850,00
023	Virement à la section d'investissement	7 700,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	38 871 000,00	44 004 000,00	44 004 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	38 861 000,00	43 996 000,00	43 996 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	10 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		38 878 700,00	44 004 000,00	44 004 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		38 878 700,00	44 004 000,00	44 004 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 001 000,00	45 050 850,00	45 050 850,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 050 850,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	41 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
738	Autres produits issus de la fiscalité	41 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		41 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	1 049 850,00	1 049 850,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat*	0,00	1 049 850,00	1 049 850,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		41 001 000,00	45 050 850,00	45 050 850,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 001 000,00	45 050 850,00	45 050 850,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		45 050 850,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	15 000,00	3 800,00	3 800,00
2051	Concessions et droits assimilés	15 000,00	3 800,00	3 800,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 700,00	4 200,00	4 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 200,00	2 600,00	2 600,00
2184	Mobilier	1 500,00	1 600,00	1 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 700,00	8 000,00	8 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45811	ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (6)	13 130 500,00	10 891 000,00	10 891 000,00
45812	ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE PHASE 1 ET 2 (6)	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00
458122	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (6)	12 557 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00
458123	FONCIER NAVETTE AZUREENNE (6)	0,00	1 425 000,00	1 425 000,00
458124	FONCIER MARSEILLE PHASE 2 (6)	0,00	208 000,00	208 000,00
45813	ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE (6)	216 000,00	216 000,00	216 000,00
458132	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (6)	13 127 000,00	9 038 000,00	9 038 000,00
458133	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (6)	12 993 000,00	10 565 000,00	10 565 000,00
458134	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (6)	23 526 000,00	16 356 000,00	16 356 000,00
45814	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE (6)	0,00	600 000,00	600 000,00
458142	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX GARE SOUTERRAINE MARSE (6)	0,00	1 875 000,00	1 875 000,00
458143	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE PHAS (6)	0,00	88 000,00	88 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		75 549 500,00	68 996 000,00	68 996 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		75 567 200,00	69 004 000,00	69 004 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		75 567 200,00	69 004 000,00	69 004 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	69 004 000,00
--	---------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45821	ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (5)	5 479 000,00	3 404 109,38	3 404 109,38
45822	ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2 (5)	0,00	597 172,93	597 172,93
458222	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (5)	6 278 500,00	5 948 617,78	5 948 617,78
458223	FONCIER NAVETTE AZUREENNE (5)	0,00	531 565,92	531 565,92
458224	FONCIER MARSEILLE PHASE 2 (5)	0,00	77 535,56	77 535,56
45823	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART (5)	108 000,00	80 517,70	80 517,70
458232	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (5)	6 563 500,00	3 369 069,28	3 369 069,28
458233	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (5)	6 496 500,00	3 938 657,44	3 938 657,44
458234	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (5)	11 763 000,00	6 096 979,10	6 096 979,10
45824	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE (5)	0,00	223 660,27	223 660,27
458242	ETUDES DE PROJET ET TRX GARE SOUTERRAINE MARSEILLE (5)	0,00	699 311,13	699 311,13
458243	ETUDES DE PROJET ET TRX MARSEILLE SURFACE PHASE 2 (5)	0,00	32 803,51	32 803,51
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		36 688 500,00	25 000 000,00	25 000 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		36 688 500,00	25 000 000,00	25 000 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	7 700,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	38 871 000,00	44 004 000,00	44 004 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	8 000,00	8 000,00
45821	ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2	7 651 500,00	7 486 890,62	7 486 890,62
45822	ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2	0,00	1 136 827,07	1 136 827,07
458222	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1	6 278 500,00	10 051 382,22	10 051 382,22
458223	FONCIER NAVETTE AZUREENNE	0,00	893 434,08	893 434,08
458224	FONCIER MARSEILLE PHASE 2	0,00	130 464,44	130 464,44
45823	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART	108 000,00	135 482,30	135 482,30
458232	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE	6 563 500,00	5 668 930,72	5 668 930,72
458233	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT	6 496 500,00	6 626 342,56	6 626 342,56
458234	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE	11 763 000,00	10 259 020,90	10 259 020,90
45824	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE	0,00	376 339,73	376 339,73
458242	ETUDES DE PROJET ET TRX GARE SOUTERRAINE MARSEILLE	0,00	1 175 688,87	1 175 688,87
458243	ETUDES DE PROJET ET TRX MARSEILLE SURFACE PHASE 2	0,00	55 196,49	55 196,49
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		38 878 700,00	44 004 000,00	44 004 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL RECETTES D'ORDRE		38 878 700,00	44 004 000,00	44 004 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		75 567 200,00	69 004 000,00	69 004 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				69 004 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement					
51922 Autres avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*. X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 665.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 765.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant d0 au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)		Index	Niveau de taux		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)								0.00	0.00		
Taux variable simple (total)								0.00	0.00		
Taux complexe (total) (2)								0.00	0.00		
Total								0.00	0.00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2023-11-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	3	14/11/2023
L	VEHICULE	5	14/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE MULTIMEDIA TELEPHONIE	5	14/11/2023
L	MOBILIER	10	14/11/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		69 197 239,43	69 197 239,43	1 049 850,00	68 147 389,43
PROVISION CET	0,00	15/11/2023	11 624,93	11 624,93	0,00	11 624,93
PROV POUR RISQUES ET DEPENSES FUTURES	0,00	01/01/2026	69 185 614,50	69 185 614,50	1 049 850,00	68 135 764,50
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		69 197 239,43	69 197 239,43	1 049 850,00	68 147 389,43

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	PROVISION CET	11 624,93	0	11 624,93	0,00	0,00
	PROV POUR RISQUES ET DEPENSES FUTURES	68 135 764,50	0	68 135 764,50	0,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	8 000,00	8 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 000,00	8 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 000,00	III 8 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		8 000,00	8 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	8 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

	IV
	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Intitulé de l'opération : ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
45811 ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (5)	8 430 118,97	0,00	10 891 000,00	10 891 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	8 430 118,97	0,00	10 891 000,00	10 891 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	8 430 118,97	0,00	10 891 000,00	10 891 000,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	8 939 396,33	0,00	10 891 000,00	10 891 000,00	
45821 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	4 179 046,39	0,00	3 404 109,38	3 404 109,38	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	4 760 349,94	0,00	7 486 890,62	7 486 890,62	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	8 939 396,33	0,00	10 891 000,00	10 891 000,00	

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE PHASE 1 ET 2 ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
45812 ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE PHASE 1 ET 2 (5)	0,00	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00	
RECETTES (b)	66 666,67	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00	

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE PHASE 1 ET 2 ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE DE PHASE 1 ET 2			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
45822 Financement par d'autres tiers (7)	66 666,67	0,00	597 172,93	597 172,93	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	1 136 827,07	1 136 827,07	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	66 666,67	0,00	1 734 000,00	1 734 000,00	

N° opération : 22	Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458122 ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (5)	5 022 774,60	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	5 022 774,60	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	5 022 774,60	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	5 034 135,38	0,00	0,00	5 034 135,38	
458222 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	2 522 748,08	0,00	5 948 617,78	5 948 617,78	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	2 511 387,30	0,00	10 051 382,22	10 051 382,22	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	5 034 135,38	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	

N° opération : 23	Intitulé de l'opération : FONCIER NAVETTE AZUREENNE			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458123 FONCIER NAVETTE AZUREENNE (5)	0,00	0,00	1 425 000,00	1 425 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	1 425 000,00	1 425 000,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 23					Intitulé de l'opération : FONCIER NAVETTE AZUREENNE		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)			
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00			
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépenses nettes (a - c)		0,00	0,00	1 425 000,00	1 425 000,00			
RECETTES (b)		0,00	0,00	1 425 000,00	1 425 000,00			
Financement par le tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00			
458223 Financement par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	531 565,92	531 565,92			
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		0,00	0,00	893 434,08	893 434,08			
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	1 425 000,00	1 425 000,00			

N° opération : 24					Intitulé de l'opération : FONCIER MARSEILLE PHASE 2		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)			
DEPENSES (a)		0,00	0,00	208 000,00	208 000,00			
458124 FONCIER MARSEILLE PHASE 2 (5)		0,00	0,00	208 000,00	208 000,00			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00			
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00			
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépenses nettes (a - c)		0,00	0,00	208 000,00	208 000,00			
RECETTES (b)		0,00	0,00	208 000,00	208 000,00			
Financement par le tiers (7)		0,00	0,00	0,00	0,00			
458224 Financement par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	77 535,56	77 535,56			
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		0,00	0,00	130 464,44	130 464,44			
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00			
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	208 000,00	208 000,00			

N° opération : 3					Intitulé de l'opération : ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART		Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)			

DEPENSES (a)							
45813 ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE (5)				143 743,27	0,00	216 000,00	216 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				143 743,27	0,00	216 000,00	216 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)				0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)				143 743,27	0,00	216 000,00	216 000,00
RECETTES (b)							
Financement par le tiers (7)				0,00	0,00	0,00	0,00
45823 Financement par d'autres tiers (7)				71 871,63	0,00	80 517,70	80 517,70
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				71 871,64	0,00	135 482,30	135 482,30
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)				0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)				143 743,27	0,00	216 000,00	216 000,00

N° opération : 32				Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE				Date de la délibération :	
				Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)									
458132 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (5)				4 238 620,72	0,00	9 038 000,00	9 038 000,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				4 238 620,72	0,00	9 038 000,00	9 038 000,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)				0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a - c)				4 238 620,72	0,00	9 038 000,00	9 038 000,00		
Financement par le tiers (7)				0,00	0,00	0,00	0,00		
458232 Financement par d'autres tiers (7)				2 119 310,37	0,00	3 369 069,28	3 369 069,28		
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				2 119 310,36	0,00	5 668 930,72	5 668 930,72		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)				0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)				4 238 620,73	0,00	9 038 000,00	9 038 000,00		

N° opération : 33		Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT			Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458133	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (5)	3 038 279,81	0,00	10 565 000,00	10 565 000,00	
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	3 038 279,81	0,00	10 565 000,00	10 565 000,00	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)						
		3 038 279,81	0,00	10 565 000,00	10 565 000,00	
RECETTES (b)						
Financement par le tiers (7)						
458233	Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Financement par d'autres tiers (7)	1 519 139,91	0,00	3 938 657,44	3 938 657,44	
040	Financement par le service (contrepartie 6742)	1 519 139,90	0,00	6 626 342,56	6 626 342,56	
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)						
		3 038 279,81	0,00	10 565 000,00	10 565 000,00	

N° opération : 34	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE				Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)						
458134	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (5)	7 638 195,50	0,00	16 356 000,00	16 356 000,00	
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	7 638 195,50	0,00	16 356 000,00	16 356 000,00	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)						
		7 638 195,50	0,00	16 356 000,00	16 356 000,00	
RECETTES (b)						
Financement par le tiers (7)		7 638 195,49	0,00	16 356 000,00	16 356 000,00	
458234	Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Financement par le service (contrepartie 6742)	3 819 097,74	0,00	6 096 979,10	6 096 979,10	
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	3 819 097,75	0,00	10 259 020,90	10 259 020,90	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)						
		7 638 195,49	0,00	16 356 000,00	16 356 000,00	

N° opération : 4	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	

DEPENSES (a)					
45814 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE AZUREENNE (5)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45824 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	223 660,27	223 660,27	223 660,27
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	376 339,73	376 339,73	376 339,73
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

N° opération : 42	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX GARE SOUTERRAINE MARSE ETUDES DE PROJET ET TRX GARE SOUTERRAINE MARSEILLE			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
458142 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX GARE SOUTERRAINE MARSE (5)	0,00	0,00	1 875 000,00	1 875 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 875 000,00	1 875 000,00	
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
458242 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	699 311,13	699 311,13	

N° opération : 42	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX GARE SOUTERRAINE MARSE ETUDES DE PROJET ET TRX GARE SOUTERRAINE MARSEILLE	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		0,00	0,00	1 175 688,87
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	1 875 000,00

N° opération : 43	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE PHAS ETUDES DE PROJET ET TRX MARSEILLE SURFACE PHASE 2	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
DEPENSES (a)				
458143 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE PHAS (5)		0,00	0,00	88 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	88 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		0,00	0,00	88 000,00
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)		0,00	0,00	0,00
458243 Financement par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	32 803,51
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		0,00	0,00	55 196,49
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	88 000,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A		0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B		0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C		0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D		0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D		0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II		0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
1 A100 - ETUDES AVANT-PROJET PHASES 1 ET 2	48 537 000,00	0,00	48 537 000,00	19 663 118,97	10 891 000,00	17 892 881,03
2 A200- ACQUISITIONS FONCIERES PHASES 1&2	35 201 058,00	32 650 000,00	67 851 058,00	6 422 774,60	19 367 000,00	42 061 283,40
3 A300-TRAVAUX DE PHASE 1	675 621 293,00	0,00	675 621 293,00	46 961 839,30	36 175 000,00	592 484 453,70
4 A400-TRAVAUX DE PHASE 2	0,00	51 250 000,00	51 250 000,00	0,00	2 563 000,00	48 687 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
DIRECTEUR GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	0,00	4,00	0,00	4,00
ASSISTANT DE DIRECTION		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR FINANCIER		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
GESTIONNAIRE ADMIN ET FINANCIER		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
RESP GOUVERNANCE FINANCEMENT SUIVI PROJETS		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	1,00	4,00
						5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Index (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				236 480,00	
ASSISTANT DE DIRECTION		OTR		36 600,00	CDI CDI
DIRECTEUR FINANCIER		OTR		98 000,00	CDI CDI
GESTIONNAIRE ADMIN ET FINANCIER		OTR		43 680,00	CDI CDI
RESP GOUVERNANCE FINANCEMENT SUIVI PROJETS		OTR		58 200,00	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				236 480,00	

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-14 : Remplacement d'un fonctionnaire titulaire absent pour une durée maximale d'un an.
332-14 : Remplacement d'un fonctionnaire titulaire absent pour une durée maximale d'un an.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-10 : Contrat à durée déterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/12/2025

Présenté par (1) LE PRESIDENT,

A MARSEILLE le 09/12/2025

(1) LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SLNPCA

A MARSEILLE, le 09/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A MARSEILLE, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Budget primitif 2026 de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Date de transmission de l'acte :

Date de réception de l'accusé de
réception : 12/01/2026

Numéro de l'acte : 202556 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 013-920979390-20251209-202556-DE

Date de décision : 09/12/2025

Acte transmis par : Folco LAVERDIERE ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires